

Communiqué de presse
13 octobre 2014

La MSA met en place pour ses adhérents Agri'écoute, un service d'écoute national en cas de mal-être, accessible au 09.69.39.29.19

Pour faire face au suicide, troisième cause de mortalité chez les agriculteurs, la MSA met en place pour ses adhérents, à partir 13 octobre, un service téléphonique, Agri'écoute.

Ce service, accessible 24h/24 et 7j/7, permet de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance ou de détresse.



Agri'écoute
Mal-être, solitude, idées suicidaires...
Parlez-en au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local)

Agri'écoute vous permet de dialoguer anonymement et à tout moment avec des bénévoles formés aux situations d'urgence. Vous pouvez également contacter votre MSA et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

AVEC LA MSA, NE RESTEZ PAS SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS

Le service est joignable au 09.69.39.29.19, au prix d'un appel local (gratuit depuis une « box »).

La MSA fait appel aux associations partenaires SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, ainsi qu'à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) pour assurer la mise en œuvre et la gestion de la plateforme technique. Vingt postes d'écoute sont reliés à ce jour au numéro d'appel. Le service sera étendu à une cinquantaine de postes.

Agri'écoute complète les dispositifs de prévention du suicide et du mal-être déjà mis en place au sein des MSA :

- la constitution de « cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide », réunissant des élus MSA, médecins du travail, travailleurs sociaux, conseillers en prévention.
- l'organisation de réunions d'information sur l'ensemble de territoire,
- la mise en place d'initiatives terrain par des élus, etc

A propos des partenaires

SOS Amitié

SOS Amitié est une fédération de 45 associations régionales. Reconnue d'utilité publique depuis 1967 pour son action dans la prévention du suicide, elle offre une écoute anonyme au téléphone 24h sur 24, 7 jours sur 7 et par Internet. SOS Amitié est animé par 1 600 bénévoles répartis sur toute la France et reçoit 700 000 appels par an.

SOS Suicide Phénix

SOS Suicide Phénix France est une fédération fondée en 1978 et regroupant 7 associations « loi 1901 » à but non lucratif. Ces dernières ont pour objet la prévention du suicide. Accueillir, écouter, réunir, ouvrir le dialogue, favoriser la prise de parole et lutter contre l'isolement font partie de leurs objectifs. Elles organisent pour cela des permanences d'accueil et d'écoute téléphonique.

Inpes

Institut national dédié à la prévention et à l'éducation pour la santé, l'Inpes définit et met en œuvre pour le compte du ministère en charge de la Santé, les programmes nationaux sur ce champ. Il a pour finalité de promouvoir des comportements, des habitudes et des environnements favorables à la santé. Créé par la loi du 4 mars 2002, l'Inpes a trois principaux axes de travail : Enquêtes, études et évaluations ; Communication et information ; Soutien aux acteurs de terrain.

Contact :

Géraldine Vieuille
Relations presse CCMSA
vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
@rp_msa